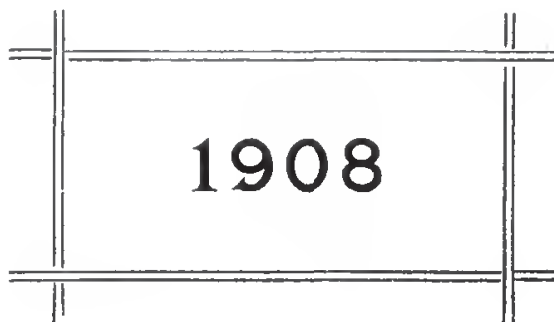


LE

BULLETIN DE L'ART

ANCIEN ET MODERNE

Supplément hebdomadaire de la *Revue de l'Art ancien et moderne*



PARIS

28, Rue du Mont-Thabor, 28

97303
29/7/09

NOTES & DOCUMENTS

Daumier au Père-Lachaise.

Dans son livre sur Honoré Daumier, M. Henry Marcel écrit : « Le corps de Daumier, pour obéir à un désir qu'il avait exprimé, a été, à une date que nous n'avons pu éclaircir, transporté au Père-Lachaise, où il repose à proximité de Corot et de Daubigny ».

Nous pouvons donner aujourd'hui la date de l'exhumation du corps de Daumier. Voici, en effet, le texte même du *Procès-verbal* que nous avons retrouvé dans les archives de la mairie de Valmondois. On sait que Daumier mourut à Valmondois (Seine-et-Oise) le 10 février 1879. Il fut exhumé, pour être transporté au Père-Lachaise, le 14 avril 1880.

PROCÈS-VERBAL D'EXHUMATION DES RESTES DE HONORÉ-VICTORIEN DAUMIER.

L'An mil huit cent quatre-vingt, le mercredi quatorze du mois d'avril, à trois heures du soir,

Nous, maire de la commune de Valmondois,

Ouï la demande verbale à nous faite par M^{me} Marie-Alexandrine d'Assy, veuve de Honoré-Victorien Daumier, demeurant audit Valmondois, tendant à obtenir l'autorisation d'exhumer les restes du dit Daumier, décédé en cette commune le 10 février 1879 et inhumé le 13 du même mois au numéro cinq, 5^e série du plan : concessions à perpétuité ;

Vu les lois et ordonnances relatives aux sépultures, et notamment la circulaire du ministre de l'Intérieur du 10 mars 1856 ;

Vu les articles 10, 11 et 12 du Règlement du cimetière communal du 21 mai 1848, approuvé par M. le Préfet le 20 septembre 1851.

ARRÊTÉS :

ARTICLE PREMIER. — M^{me} Daumier, susnommée, est spécialement autorisée à faire exhumer les restes de feu Victorien-Honoré Daumier, son défunt mari, pour être réinhumé à Paris, au cimetière du Père-Lachaise, dans un caveau qui lui est particulièrement destiné ;

ARTICLE 2. — Cette exhumation aura lieu aujourd'hui même, à trois heures du soir ;

ARTICLE 3. — Elle sera faite en notre présence avec le respect dû aux morts et les précautions prescrites par les lois de l'hygiène, et le cercueil sera cerclé d'au moins trois frettes pour empêcher la dislocation de la bière et la consolider. Le départ pour Paris aura lieu le jeudi 15 avril à huit heures du matin. Si le cercueil (*sic*) n'est point placé dans un lieu fermé en attendant son départ, une ou plusieurs personnes seront préposées à sa garde. Tous les frais seront supportés par M^{me} Daumier ;

ARTICLE 4. — Cette dame se conformera strictement aux prescriptions du présent arrêté et à celles des arrêtés du Préfet de Police et du Préfet de Seine-et-Oise, enfin aux lois et règlements en vigueur sur la police des cimetières.

Fait, en la mairie de Valmondois, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt.

CH. BERNAY.

C'est ce même maire qui, le jour des obsèques de Daumier à Valmondois, avait inscrit les lignes suivantes sur le Registre des concessions à perpétuité du cimetière :

13 février 1879.

Daumier, Honoré-Victorien, artiste peintre, décédé le 10 février 1879. Il était né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 26 février 1808 et devait être illustre dans son art, où il fut un créateur. Il a été inhumé au n° 53.

Le secrétaire de la mairie de Valmondois, vingt ans plus tard, ayant lu cette note, fit des recherches, apprit que Daumier était, en effet, « illustre dans son art », et, dans un beau zèle — qu'il faut louer — il provoqua la création d'un Comité local destiné à glorifier le grand homme. D'où le buste de Geoffroy-Dechaume, dressé sur la place publique de Valmondois, et la plaque de marbre qui, depuis le 9 août dernier, témoigne que Honoré Daumier mourut dans la petite maison du village qu'il tenait de la générosité de Corot.

HENRY LAPAUZE.





NOTES & DOCUMENTS



Une dédicace d'Hervier à Corot défunt.

A propos de la maisonnette de Valmondois (Seine-et-Oise) dont, un beau matin, Daumier se

réveilla propriétaire grâce au délicieux subterfuge de son grand ami Corot, on a reparlé récemment de la générosité du maître-poète que dissimulait la plus rare des qualités : la délicatesse. Cette générosité ne se montrait qu'anonyme, attention bien digne de ce doux génie ! En voici textuellement une nouvelle preuve, extraite d'un catalogue de 41 tableaux par Hervier, « dont la vente publique aura lieu Hôtel Drouot, salle n° 8, le lundi 5 avril 1875, à trois heures », sous la direction de MM. Boussaton et Haro :

DÉDICACE.

Il chercha le beau et fit le bien.

A vous qui m'avez encouragé et qui, sans que je l'aie su, m'avez servi ;

A vous (*sic*) dont l'œuvre honore l'Art, la Vie et l'Humanité ;

A vous que la mort nous a enlevé, mais qu'elle n'a pu prendre tout entier, car l'immortalité humaine vous appartient, et vous vous êtes endormi plein de foi dans l'Autre ;

A vous que je n'ai pas même à nommer pour que chacun vous nomme,

En témoignage de mon admiration et de ma reconnaissance, je dédie ces quarante et une toiles.

HERVIER.

Depuis le 22 février, le délicat bienfaiteur n'était plus. Et, dans son emphase romantique, le bohème laborieux attestait la sincérité de sa gratitude envers un procédé tout en nuances, où Corot se trahissait malgré lui : car l'action, comme l'œuvre, porte une signature.